

BUDGET

VILLE DE BOUCHERVILLE



2025

BUDGET DE 147,1M\$



**HAUSSE DU COMPTE DE TAXES DE 1%
POUR LA MAISON MOYENNE**



MESSAGE DU MAIRE ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FINANCES, LES RESSOURCES HUMAINES ET LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Chères Bouchervilloises,
Chers Bouchervillois,

Le 2 décembre dernier, les membres du conseil municipal ont adopté le budget 2025 de la Ville de Boucherville, au montant de 147,1M\$. Ce budget prévoit notamment une hausse du compte de taxes de 1% pour la résidence unifamiliale moyenne. Ce budget est présenté dans un contexte où la moyenne arithmétique de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal est de 3% au cours des douze derniers mois se terminant en octobre 2024.

Voici quelques faits saillants du budget 2025

- Budget de 147,1M\$, en hausse de 5,6% par rapport à 2024
- Taxation résidentielle : Hausse de 1% pour la maison moyenne
- Taxation industrielle : Hausse de 5,9%
- Taxation commerciale : Dégel de la taxation après quatre années de gel en raison de la Loi sur la fiscalité municipale. Hausse de 7,5% équivalant à une hausse moyenne de 1,4% depuis 2021
- Quote-part de l'agglomération : Hausse de 9,1%, soit la plus forte hausse de la quote-part de Boucherville à l'agglomération de Longueuil depuis 2010
- Appropriation d'excédents de fonctionnement non affectés (surplus) de 1M\$
- Optimisation des ressources et des processus de l'administration municipale
- Gel des embauches, sauf exceptions
- Enveloppe de 2,8M\$ pour les enjeux et défis découlant de la résilience climatique

Principaux investissements au programme triennal des immobilisations (PTI) pour 2025

En ce qui a trait au programme triennal des immobilisations (PTI), des projets totalisant 30,3M\$ y sont prévus pour 2025.

Parmi les principaux projets à être réalisés, notons entre autres la réfection des infrastructures de rues complètes incluant l'égout, l'aqueduc, les trottoirs, l'éclairage et le pavage (12 M\$ en 2025) :

- Rue Le Normand
- Rue Le Laboureur (entre Pierre-De Caumont et De Tilly)
- Rue des Abbés-Primeau
- Rue De Rouville
- Rue Hugues-Pommier (entre Tailhandier et Claude-Dauzat)
- Rue Claude-Dauzat (entre Tailhandier et De Rouville)
- Rue des Vétérans

Une équipe à votre service

La réalisation de ce budget a été possible grâce à un travail d'équipe entre les élus et les employés municipaux ainsi qu'à un souci constant d'utiliser avec diligence les fonds publics. Le budget 2025 est en continuité avec nos valeurs, dont celles d'être à l'écoute et au service de la population, de faire preuve d'ouverture et de gérer avec rigueur, transparence et équité. Il vise ultimement à préserver et à améliorer la qualité de vie unique et exceptionnelle de la population dans le respect de sa capacité de payer.



Jean Martel
Maire de Boucherville

Président du groupe de travail sur les ressources financières, les ressources humaines et les ressources informationnelles



Raouf Absi
District n° 2, Rivière-aux-Pins

Membre du groupe de travail sur les ressources financières, les ressources humaines et les ressources informationnelles



Lise Roy
District n° 8, Le Boisé

Membre du groupe de travail sur les ressources financières, les ressources humaines et les ressources informationnelles

FAITS SAILLANTS



**HAUSSE DE TAXES DE 1%
POUR LA MAISON MOYENNE**



**DÉGEL DE LA TAXATION
DU SECTEUR COMMERCIAL**



**PRESSION IMPORTANTE
DE LA QUOTE-PART À L'AGGLO**



APPROPRIATION D'EXCÉDENTS



OPTIMISATION DES PROCESSUS



**GEL DES EMBAUCHES
SAUF EXCEPTIONS**



**ENJEUX ET DÉFIS DÉCOULANT
DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE**



Isabelle Bleau
District n° 1
Marie-Victorin



Josée Bissonnette
District n° 3
Des Découvreurs



Anne Barabé
District n° 4
Harmonie



François Desmarais
District n° 5
La Seigneurie



Magalie Queval
District n° 6
Saint-Louis



Jacqueline Boubane
District n° 7
De Normandie

La présentation budgétaire et le détail des projets d'investissements (programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027) peuvent être consultés sur le site Web de la Ville au boucherville.ca/budget.

LIGNE INFO-TAXES : 450 449-8115

REVENUS

TAXES ET TARIFICATION

Revenus de taxes foncières générales	102 414 000 \$
Taxes de secteur	2 430 000 \$
Eau : tarif fixe et compteurs pour les industries et commerces	6 018 000 \$
Collectes : tarif fixe	5 320 000 \$
Surfaces minéralisées	6 407 000 \$

SOUS-TOTAL TAXES ET TARIFICATION 122 589 000 \$

AUTRES SOURCES DE REVENUS

Tenants lieu de taxes	1 748 900 \$
Droits de mutation	9 500 000 \$
Amendes	900 000 \$
Sports, loisirs et culture	4 367 006 \$
Subventions	5 607 142 \$
Autres revenus	2 354 892 \$

SOUS-TOTAL AUTRES SOURCES DE REVENUS 24 477 940 \$

TOTAL DES REVENUS 147 066 940 \$

DÉPENSES

LOCALES

Sports, loisirs et culture	17 888 682 \$
Travaux publics	26 727 099 \$
Génie	1 816 077 \$
Urbanisme	2 605 157 \$
Environnement et transition écologique	1 562 415 \$
Contributions de l'employeur	6 964 980 \$
Service de dette net d'affectation	14 593 328 \$
Immobilisations payées comptant (voir PTI)	2 000 000 \$
Autres dépenses locales	10 724 758 \$
Affectations (excluant le service de la dette)	-2 007 116 \$

SOUS-TOTAL - LOCALES 82 875 380 \$

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL ET CMM

Quotes-parts de l'agglomération de Longueuil	62 690 864 \$
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	1 500 696 \$

SOUS-TOTAL - QUOTES-PARTS 64 191 560 \$

TOTAL DES DÉPENSES LOCALES ET QUOTES-PARTS 147 066 940 \$

ÉVOLUTION DE LA TAXATION RÉSIDENIELLE DEPUIS 2010



PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS (PTI) 2025 À 2027

	2025	2026	2027
Développement du territoire	2 300 000 \$	3 800 000 \$	3 800 000 \$
Amélioration des infrastructures	22 325 000 \$	23 611 000 \$	53 235 000 \$
Bâtiments	3 415 000 \$	13 846 000 \$	4 645 000 \$
Équipements	2 265 000 \$	2 480 000 \$	1 860 000 \$
TOTAL	30 305 000 \$	43 737 000 \$	63 540 000 \$

EXEMPLES DE COMPTES DE TAXES EXCLUANT LA TARIFICATION

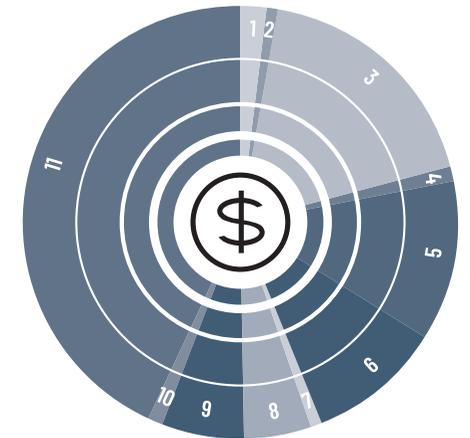
	VALEUR		MONTANT DU COMPTE DE TAXES ⁽¹⁾		VARIATION DU COMPTE DE TAXES	
	2024	2025	2024	2025		
RÉSIDENTIEL	526 400 \$	721 300 \$	2 791 \$	2 819 \$	28 \$	1%
INDUSTRIEL	2 000 000 \$	2 780 000 \$	51 128 \$	54 143 \$	3 015 \$	5,9%
COMMERCIAL	1 000 000 \$	1 300 000 \$	25 450 \$	27 358 \$	1 908 \$	7,5%

⁽¹⁾ Excluant la tarification, toute taxe de répartition locale (secteur) et la taxation sur les surfaces minéralisées.

OÙ VA VOTRE DOLLAR ?

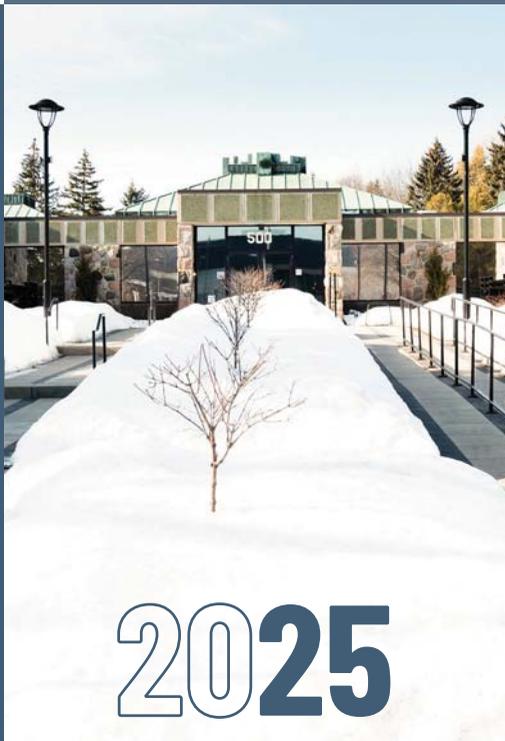
1	Urbanisme	0,02 \$
2	Environnement et transition écologique	0,01 \$
3	Travaux publics	0,18 \$
4	Génie	0,01 \$
5	Sports, loisirs et culture	0,12 \$
6	Service de dette net d'affectation	0,10 \$
7	Immobilisations payées comptant	0,01 \$
8	Contributions de l'employeur	0,05 \$
9	Autres dépenses locales et affectations	0,06 \$
10	Quote-part CMM	0,01 \$
11	Quote-part agglomération	0,43 \$

TOTAL 1 \$



INFORMATIONS

SUR LE COMPTE DE TAXES



2025



Pour tout connaître sur le compte de taxes, consultez le :

boucherville.ca/taxes



POURQUOI LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS EST-ELLE RÉVISÉE ?

Le rôle d'évaluation foncière est un exercice légal et régi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui vise à faire l'inventaire des propriétés situées sur le territoire d'une municipalité, évaluées sur une même base et à une même date. À chaque période de trois ans, le rôle d'évaluation foncière est révisé pour ajuster la valeur des immeubles sur le territoire en fonction, entre autres, des conditions du marché immobilier. Cette base sert à établir notamment la taxation foncière municipale et scolaire ainsi qu'à fournir un indice de prix de vente d'une propriété. C'est la Ville de Longueuil qui a la responsabilité de s'acquitter de cet exercice pour les cinq villes constituant l'agglomération de Longueuil, dont Boucherville. C'est également l'évaluateur de la Ville de Longueuil qui détermine le facteur comparatif applicable.

EXEMPLES DE COMPTES DE TAXES RÉSIDENIELLES

MONTANTS DU COMPTE DE TAXES ⁽¹⁾							
VALEUR 2024	VALEUR 2025	VARIATION DE LA VALEUR %	2024	2025	VARIATION DU COMPTE DE TAXES		
526 400 \$	705 400 \$	34 %	2 791 \$	2 757 \$	-34 \$	-1,2 %	
526 400 \$	721 300 \$	37 %	2 791 \$	2 819 \$	28 \$	1 %	
526 400 \$	737 000 \$	40 %	2 791 \$	2 880 \$	89 \$	3,2 %	

⁽¹⁾ Excluant la tarification, toute taxe de répartition locale (secteur).

Pour connaître les catégories d'immeubles (par tranche de 100 \$ d'évaluation), consultez le :

boucherville.ca/taxes

EFFET DU NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE (2025-2026-2027)

Le nouveau rôle d'évaluation foncière (2025-2026-2027) indique une hausse moyenne de la valeur de l'ensemble des propriétés de 36 % depuis le rôle précédent. Afin de limiter les hausses de taxes pour les citoyens, la Ville de Boucherville a ajusté les taux de taxation de chaque catégorie d'immeuble.

Plus précisément pour la taxation résidentielle (1 à 5 logements), la Ville de Boucherville a ajusté son taux à la baisse passant de 0,5302 \$ par tranche de 100 \$ à 0,3908 \$ par tranche de 100 \$. Cette baisse permet ainsi de limiter à 1 % la hausse du compte de taxes résidentielles pour la maison moyenne dont la valeur a augmenté de 37 %. Toutefois, si la valeur de votre propriété a augmenté davantage que la moyenne, soit plus de 37 %, vous recevrez une hausse de taxes plus élevée que 1 %. Ainsi, l'incidence sur votre compte de taxes sera en fonction de l'augmentation de la valeur de votre propriété par rapport à la maison unifamiliale résidentielle moyenne (voir l'exemple ci-dessous).

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION

AJUSTEMENT DU TAUX DE TAXATION RÉSIDENIELLE POUR LA MAISON MOYENNE



2024
VALEUR
526 400 \$

TAUX
0,5302 \$
par tranche de 100 \$

TAXES MAISON MOYENNE
2 791 \$

2025
VALEUR
721 300 \$

TAUX
0,3908 \$
par tranche de 100 \$

TAXES MAISON MOYENNE
2 819 \$



Vous pouvez consulter en tout temps le rôle d'évaluation de votre propriété en utilisant les services en ligne au :

boucherville.ca/evaluation

DATES DES ÉCHÉANCES



1^{er} VERSEMENT

MERCREDI 12 FÉVRIER 2025



2^e VERSEMENT

LUNDI 12 MAI 2025



3^e VERSEMENT

MARDI 12 AOÛT 2025

CHAQUE PROPRIÉTAIRE DOIT S'ASSURER QUE TOUS LES PAIEMENTS SONT EFFECTUÉS AU PLUS TARD AUX DATES D'ÉCHÉANCES.

ATTENTION DE NE PAS CONFONDRE VOTRE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES AVEC CELUI DES TAXES SCOLAIRES.

Les dates des versements de votre compte de taxes 2025 doivent être respectées, et ce, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire.

Votre paiement sera porté à votre compte le jour de sa réception par la Ville ou à la date indiquée sur votre chèque si celui-ci est postdaté.

En cas de retard, des frais d'intérêt de 7 % et de pénalité de 5 % seront appliqués, calculés quotidiennement sur le montant exigible.

MODALITÉS DE PAIEMENT

VOUS POUVEZ EFFECTUER VOS PAIEMENTS DE QUATRE FAÇONS :



POSTE

OU DANS LA BOÎTE AUX LETTRES EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE

PAIEMENT PAR CHÈQUE

- Libeller votre chèque à l'ordre de la **Ville de Boucherville**;
- Inscrire votre numéro de dossier au verso;
- Écrire lisiblement, en caractères d'imprimerie*;
- Joindre les coupons détachables (**ne pas les agraffer à vos chèques**);
- Signer votre chèque;
- Tout chèque comportant la mention « paiement final » sera retourné et des frais pourraient être portés à votre compte;
- Tout chèque altéré et/ou initialé sera refusé par notre institution financière et des frais pourraient être portés à votre compte;
- Utiliser l'enveloppe-retour jointe au compte de taxes.

À NOTER :

PRÉVOIR UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES POUR L'ACHEMINEMENT PAR LA POSTE.

* Le Service de la taxation fera une interprétation des chèques dont le libellé portera à confusion, mais il ne se porte pas garant des préjudices que cela pourrait occasionner.



COMPTOIR

AU COMPTOIR DE PERCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- Carte de débit (Interac)
- Argent comptant
- Chèque ou chèque postdaté rempli en caractères d'imprimerie



TRANSACTION ÉLECTRONIQUE

(INTERNET)

- Choisir le fournisseur Ville de Boucherville;
- Inscrire le numéro de référence pour paiement électronique à 20 chiffres indiqué sur les coupons détachables.

À NOTER :

PRÉVOIR UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES POUR LE TRANSFERT DE FONDS.



GUICHET AUTOMATIQUE

OU AU COMPTOIR DE VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

À NOTER :

PRÉVOIR UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES POUR LE TRANSFERT DE FONDS.

FRAIS DE GESTION

CHÈQUE NON HONORÉ	19 \$ par chèque
RETRAIT DE CHÈQUE POSTDATÉ	10 \$ par chèque
REPORT DE CHÈQUE POSTDATÉ	10 \$ par chèque

ARRÉRAGES

Les arrérages ne sont pas indiqués sur le compte de taxes 2025.

VOS TAXES SONT PAYÉES PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE ?

À l'exception des caisses Desjardins, la Ville transmet au créancier hypothécaire inscrit à votre dossier les renseignements relatifs au présent compte. Le nom du créancier apparaît dans la case « créancier hypothécaire ».

IL EST TOUTEFOIS DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE VOUS ASSURER QUE LES VERSEMENTS SONT EFFECTUÉS AU PLUS TARD AUX DATES D'ÉCHÉANCES.

NOUS JOINDRE

COMPTOIR DE PERCEPTION
DU CENTRE ADMINISTRATIF CLOVIS-LANGLAIS
500, rue de la Rivière-aux-Pins
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 15 à 16 h 30
Ligne info-taxes : 450 449-8115
finance@boucherville.ca